



REGLEMENT JEU CONCOURS BASE LOISIRS DE VIDAUBAN DROP-IN DRACÉNIE

1 - ORGANISATEUR

Dracénie Provence Verdon agglomération – Square Mozart – CS 90129 – 83004 Draguignan Cedex organise un concours Facebook. Ce concours est proposé en partenariat avec la structure Drop-In Dracénie. Le jeu concours se déroulera en août 2023.

2 - OBJECTIFS DU JEU CONCOURS

Ce jeu concours est organisé afin de promouvoir le Parc de Loisirs Dracénie Provence de Vidauban sur laquelle est installée la structure Drop-In Dracénie sur le réseau social Facebook.

3 - PARTICIPANTS ET CONDITIONS D'ACCES

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure, mineure émancipée ou mineure avec autorisation du tuteur légal. L'agglomération se réserve le droit de demander à tout moment les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures notamment lors de l'attribution des prix. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier dans un délai d'une semaine à compter de la demande, sera exclu du concours et ne pourra bénéficier du prix.

L'agglomération se réserve le droit de refuser une participation au concours pour tout commentaire qui serait notamment jugée attentatoire au respect de la dignité des personnes ; en contradiction avec les lois en vigueur ; contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public.

Les participants devront avoir un accès internet et un compte Facebook. Les personnes souhaitant participer mais ne possédant pas de compte Facebook, peuvent en créer un à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com>. Un seul commentaire est autorisé par personne. Un foyer, composé de plusieurs personnes, peut donc poster autant de commentaires que de personnes différentes. Les participants devront liker la page Facebook Dracénie Provence Verdon agglomération et inviter un ami sur la publication du concours.

4 - COMMUNICATION

Le concours est annoncé sur le site internet de Dracénie Provence Verdon agglomération, www.dracenie.com et sur la page Facebook de Dracénie Provence Verdon agglomération.

5 - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Pour participer, l'administré devra se connecter à Facebook et inviter un ami sur la publication du concours.

6 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort se fera par désignation d'un numéro tiré au sort parmi toutes les personnes qui auront laissé un commentaire sur la publication du jeu-concours, courant du mois d'août 2023. L'application sélectionnera dix gagnants (10 x 2 places) aléatoirement parmi toutes les personnes qui auront laissé un commentaire sur la publication du jeu-concours.

Les gagnants seront prévenus par message privé via Facebook.

7 - LIMITATION DE RESPONSABILITE ET PROTECTION DES DONNEES

Le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les conditions d'utilisation de Facebook, disponibles à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/terms>. La plateforme Facebook ne gère ni ne parraine le jeu concours. Les informations transmises par le participant sont transmises uniquement à la collectivité organisatrice et à la structure Drop-In Dracénie. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement par l'agglomération afin de permettre la participation au concours et l'attribution du prix au gagnant. Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales. Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants : si vous participez au jeu, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à 6 mois après la remise du lot ; si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande. Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : communication@dracenie.com / Nous ne pourrions être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, nous en informerons les participants via le site internet de l'agglomération. Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site internet de l'agglomération.

8 - FRAIS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est entièrement gratuit et aucun échange, troc ou autres commerces ne sont autorisés. La seule vocation de ce jeu concours étant de promouvoir la base de loisirs de Vidauban.

9 - VALIDATION DE VOTRE PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En participant à ce concours vous autorisez Dracénie Provence Verdon agglomération à exploiter, en partie ou en totalité, sur différents supports. En cas de violation des règles contenues dans le présent règlement ou pour toutes autres raisons raisonnables, la collectivité organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du participant à la page Facebook du concours.

10 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement régi par le droit français.

11 - DELIBERATION

Les règlements des jeux-concours de Dracénie Provence Verdon agglomération ont été approuvés par délibération n° C_2019_125 lors du Conseil d'Agglomération le 26 septembre 2019.